

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 7, 2^e édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3^e édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

Conservatoire du Littoral
3 rue Luce de Casabianca
20 200 BASTIA
Tél : 04 95 32 38 14
Fax : 04 95 32 13 98
Email : corse@conservatoire-du-littoral.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour : **25 juin 2008**

3. Pays : **France**

4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

Etang d'URBINO

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

- a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :

ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :**

iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Les limites sont celles du site acquis par le Conservatoire du Littoral (CdL).

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

Latitude : 42°02N

Longitude : 09°29 E

9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

L'Etang d'Urbino est situé sur la côte orientale de la Corse (France), entre Aleria et Ghisonaccia, au creux des vallonnements de Vadina et Casabianda. Il se trouve sur la commune de Ghisonaccia (Haute-Corse), à environ 75 km au sud de Bastia.

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

0 – 22 m

11. Superficie : (en hectares)
790 hectares

12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Avec une superficie de 790 hectares et une profondeur maximale de l'ordre de -9 m, l'étang d'Urbino est le deuxième plus grand et plus profond étang de Corse. C'est un site exceptionnel pour l'accueil de l'avifaune. En fait, il s'inscrit, plus largement dans la chaîne d'étangs qui s'égrainent sur la côte orientale de la Corse et qui offrent à de très nombreux oiseaux migrateurs une halte sur la route du Sud de la Méditerranée. La proximité de ces différents plans d'eau favorise les échanges d'oiseaux entre lagunes, qui constituent donc un ensemble indissociable. Les inventaires ornithologiques ont révélé la présence, sur Urbino, de 113 espèces, dont 37 sont nicheuses. Cet étang a un effectif annuel d'oiseaux hivernants inférieur à 5000 individus (15 000 pour l'ensemble des lagunes voisines : Diane, Del Sale, Urbino, Palo, Gradugine); en revanche la diversité des oiseaux d'eau hivernants est l'une des plus importantes de Corse avec plus de 50 espèces.

L'étang, n'est séparé de la mer tyrrhénienne que par un simple cordon sableux. Il communique avec elle grâce à un grau artificiel, situé à l'extrémité nord du lido et il est alimenté en eau douce par un bassin versant relativement faible. La ligne de rivage est assez découpée et constituée de nombreuses petites falaises, avec un espace de marnage assez réduit, hormis au droit des débouchés des cours d'eau et au niveau des petits marais périphériques; c'est pourquoi, les formations rivulaires hygrophiles sont peu représentées. Selon le degré de salinité, ces dernières voient leur composition floristique évoluer de la sansouire pour les secteurs halins vers la phragmitaie pour les zones d'atterrissement au débouché des ruisseaux. Néanmoins, la flore y est assez riche et l'on trouve notamment : la kochia hérissée (*Bassia hirsuta*), l'althénie filiforme (*Althenia filiformis*) et l'hibiscus à 5 fruits (*Kosteletzkya pentacarpos*) présent dans un marais périphérique.

Le lido est, quant à lui, colonisé par un fourré littoral à genévriers (*Juniperus macrocarpa* et *J. phoenicea*) (formation très rare sur la plaine orientale de la Corse) et une forêt dunale à pin maritime (2 habitats considérés comme prioritaires par la Directive « Habitats » de 1992).

La richesse de l'étang est également liée à la présence d'herbiers aquatiques assez denses (seul herbier lagunaire français de cymodocés avec l'étang de Diane, zostères, ruppias), abritant une faune d'invertébrés et de poissons riche et diversifiée (grande nacre, anguille, aphanis de Corse, ...), permettant la reproduction et le stationnement des oiseaux d'eau.

Le caractère sténohalin de cet étang permet une plus grande diversité et spécificité que les autres étangs de la côte orientale de l'île. De plus, la variété des biotopes (plage et dune, falaises marneuses, sansouires, pinèdes littorales,...) confère au site une originalité paysagère indéniable.

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la Note explicative et mode d'emploi pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9



14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1 :

L'étang d'Urbino est une zone humide de type lagune méditerranéenne qui révèle une grande diversité biologique. Il représente le deuxième plus vaste étang de Corse et aussi le plus profond de part son origine tectonique.

Il s'agit d'une lagune préservée, incluse dans une zone très peu urbanisée, comprenant un ensemble de petites zones humides périphériques favorables à l'accueil de l'avifaune.

L'étang est séparé de la mer par un lido peuplé d'un fourré littoral à genévriers à gros fruits, ainsi qu'une forêt dunale à pins maritimes.

En Europe, l'habitat « lagune côtière » est considéré comme prioritaire par la directive « Habitats » de 1992.

Critère 2 :

- Une espèce végétale protégée, vulnérable et rare est présente sur le site, il s'agit de : *Kosteletkya pentacarpos* (L.) Ledeb. :
 - PN ; LR1 ; cotation IUCN : R pour le monde, V pour la France ; Conv. Berne : annexe I ; Dir. Hab. : Annexe II et IV.

LR I : tome 1 du Livre Rouge de la flore menacée de France

PN : taxon protégé au niveau national

Cotation IUCN (R : rare ; V : vulnérable)

Conv. Berne : Convention de Berne (28/05/1987)

Dir. Hab. : Directive habitats-faune-flore 92 (92/43/CEE)

La présence sur le site d'un « fourré littoral à genévriers » (*Juniperus macrocarpa* et *J. phoenicea*), habitat prioritaire en régression sur toute son aire de répartition, confère à l'étang d'Urbino une grande valeur patrimoniale. Il en va de même de la présence de l'habitat « forêt dunale à *Pinus pinaster* ».

Critère 3 :

- Le site abritait également jusqu'en 2006, la grande nacre (*Pinna nobilis*) espèce endémique de méditerranée, protégée au niveau national (arrêté du 26.11.1992) et inscrite à l'annexe IV de la Directive « habitat » 92/43/CEE. Cette espèce, également en régression sur toute son aire de répartition, n'a plus été observée depuis deux ans.

Voir aussi points 21 et 22 de la fiche.

Critère 4 :

- L'anguille (*Anguilla anguilla*) : le stock d'anguille ne cesse de diminuer de façon importante à cause de la pêche intensive, de la réduction de leurs zones d'habitat, des pollutions. Afin de reconstituer le stock, un plan européen de gestion en faveur de l'anguille est en cours d'élaboration (règlement CE n°1100/2007 du Conseil du 18 septembre 2007).

- La nette rousse (*Netta rufina*) : considérée comme vulnérable, est une espèce peu représentée sur l'île, qui trouve à Urbino un nouveau site de reproduction.

- Le tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) : est présent tous les hivers sur l'étang d'Urbino avec un maximum de dix individus. Le site accueille depuis 2007 deux couples reproducteurs avec une dizaine de poussins chacun, constituant les premiers cas de reproduction pour la Corse.
- Le héron pourpré (*Ardea purpurea*) : les effectifs ont diminué à travers la plus grande partie de l'Europe. Les principales causes de raréfaction de l'espèce est la disparition de ses habitats naturels de reproduction (roselières). Deux individus ont été observés en 2007 susceptibles de se reproduire sur le site.

Critère 7 :

- L'Aphanius de Corse (*Aphanius fasciatus*) : est une espèce endémique nord-méditerranéenne, non protégée au niveau national, mais inscrite à l'annexe II de la Directive Européenne « Habitats » 92/43/CEE. Cette espèce est considérée comme rare et se trouve en Corse à la limite nord-ouest de son aire de répartition. Elle est essentiellement présente dans les grandes lagunes et les petits étangs littoraux de la côte orientale. Les différentes populations sont probablement isolées géographiquement et présentent un polymorphisme qui pourrait traduire les différences environnementales liées aux divers biotopes occupés par l'espèce, mais également des divergences génétiques qui auraient une portée systématique réelle.

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique : Méditerranéenne

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

Système utilisé dans le cadre de la Directive « Habitat » pour la mise en œuvre de Natura 2000

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

La géomorphologie de l'étang résulte d'un double phénomène associant un mouvement tectonique (effondrement structural des formations du Miocène) et un surcreusement hydraulique lié à un épisode de transgression marine lors de la dernière période interglaciaire. Cette morphogenèse procure à l'étang sa particularité géomorphologique, à savoir une profondeur importante (jusqu'à -9,30 m) et une ligne de rivage assez découpées, avec par endroits, la présence d'abruptes bien marqués. Ces abruptes, formées en majorité d'alluvions anciennes laissent apercevoir à leur base des séries marneuses miocènes. La sédimentologie du fond de la lagune est constituée de vase, de sable et de sédiments terrigènes ou coquilliers.

De forme sensiblement circulaire, l'étang est séparé en deux par une importante presqu'île à l'ouest : Isola Longa, et possède une île dans sa partie sud-ouest. Les rives nord-est et est sont plates et sableuses. L'île, les deux côtés de la presqu'île et les bords nord-ouest comportent de petites falaises. Au nord de la presqu'île, les falaises tombent sur l'eau directement ; ailleurs, elles laissent devant elles une courte plage de sable.

La communication avec la mer s'effectue par un grau. Celui-ci initialement situé au sud du lido, a été aménagé artificiellement au nord dans les années soixante-dix, afin de permettre à d'importants volumes d'eau de mer de pénétrer dans la lagune, garantissant une bonne oxygénation du plan d'eau. L'étude hydrologique de l'étang a montré que les échanges avec la mer, sous l'effet des marées astronomiques, sont faibles (moins de 1% du volume global de l'étang). En revanche, les échanges sous l'effet des variations météorologiques peuvent être plus importantes (jusqu'à 10% du volume global de l'étang). L'analyse de la colonne d'eau permet de conclure à un bon état général de l'eau. Les eaux de l'étang sont peu eutrophisées, mais présentent toutefois une production phytoplanctonique soutenue.

Les apports d'eau douce se font surtout sur le côté nord-ouest de l'étang par de très courts ruisseaux, dont le plus important débouche au nord de la presqu'île.

La principale caractéristique hydrologique du plan d'eau est sa faible alimentation en eau douce et son renouvellement très limité. De plus, la lagune a la particularité d'offrir une très forte amplitude thermique et de salinité entre l'hiver et l'été (hiver T° : 7°C / salinité : 33 pour mille ; été T° : 29 °C / salinité : 37 pour mille).

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

Le bassin versant, réparti sur les communes de Ghisonaccia, d'Aghione et d'Aleria, a une superficie de 31 km² et culmine à 80 m. Il est constitué dans sa partie haute d'alluvions fluviales des hautes et des moyennes terrasses et dans sa partie basse de terrains miocènes.

Les apports d'eau douce se font surtout sur le côté Nord-Ouest de l'étang par de très courts ruisseaux dont le plus important débouche au Nord de la presqu'île. Ces cours d'eau sont, à une exception près, tous temporaires. Il s'agit :

- ◇ du ruisseau temporaire d'Arato au Nord-Ouest de l'étang,
- ◇ du ruisselet temporaire de Pidochina,
- ◇ du ruisseau temporaire de Funtana Vecchia,
- ◇ du ruisseau de Vadina ; ces trois derniers ruisseaux débouchent dans la même zone sableuse et marécageuse, située au niveau d'Isola Longa, ce qui confère une certaine permanence au ruisseau de Vadina,
- ◇ du ruisseau temporaire de Frassonne qui se jette au Nord de l'étang.

Les ruissellements consécutifs aux pluies gagnent l'étang à la faveur de nombreux petits ravins courts. Tout autour de l'étang, les « pozzi », marais temporaires et vasières, recueillent les eaux du bassin versant immédiat et les déversent dans l'étang .

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Réceptacle des eaux du bassin versant, l'étang participe à la conservation d'un capital hydrique. Sans la présence de cette zone humide, l'ensemble des eaux du bassin versant transiterait directement vers la mer avec augmentation de l'érosion en amont et diminution de la capacité des nappes phréatiques. L'étang est également :

- un support de biodiversité,
- un support pour les chaînes alimentaires,

- un réservoir génétique,
- un support pour l'évolution des espèces (adaptations et phénomènes de résistance),
- un support d'activités sociales (pêche, conchyliculture, élevage, cultures, chasse),
- un support de la recherche scientifique,
- un support pour l'éducation à l'environnement,
- et une valeur d'héritage.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • **E** • F • **G** • H • I • **J** • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • **Sp** • **Ss** • Tp Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

J : lagunes côtières saumâtres/salées (**760 hectares**)

E : rivages de sable fin, grossier ou de galets (**12 hectares**)

Ss : mares/marais salins/saumâtres/alkalins saisonniers/intermittents (**environ 10 hectares**)

Sp : mares/marais salins/saumâtres/alkalins permanents (**7 hectares**)

G : vasières, bancs de sable ou de terre salée intertidaux (**>1 hectare**)

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

3 habitats d'intérêt communautaire, considérés comme prioritaires par la Directive « habitat » (92/43/CEE), sont présents sur le site d'Urbino(* code Natura 2000) :

1150* Lagunes côtières. L'étang d'Urbino, comme tous les écosystèmes lagunaires méditerranéens possèdent une grande richesse biologique (phyto et zooplancton, crustacées, coquillages, poissons, oiseaux, algues macrophytes et herbiers immergés de phanérogames, végétation rivulaire, etc...), ce qui les place après les écosystèmes tropicaux en terme de biodiversité.

2250 Dunes à *Juniperus spp.* (Dunes à *Juniperus macrocarpa* et *J. phoenicea*). Les dunes présentant les deux espèces de genévriers sont très rares sur la plaine Orientale de la Corse. On ne les trouve que sur le lido de l'étang d'Urbino et au nord de l'étang de Diane. Les dunes à genévriers, milieux strictement inféodés au substrat sableux littoral sont très sensibles et très exposés aux phénomènes d'érosion tant naturelle qu'anthropique, ce qui explique leur régression sur toute leur aire de répartition. C'est également le cas sur Urbino, puisqu'un incendie en 1993 a détruit toute la moitié sud du peuplement. Leur valeur patrimoniale de ces

formations est très importante.

2270 Dunes avec forêts à *Pinus pinea* et/ou *P. pinaster* (forêt dunale à *Pinus pinaster*) Une forêt dunale à *Pinus pinaster* est également présente sur le lido de l'étang d'Urbino. Egalement incendiée en 1993, elle possède l'avantage sur les formations à genévriers, de se reconstituer assez rapidement.

D'autres habitats, non prioritaires, mais néanmoins importants en terme de biodiversité, sont également à signaler :

1160.3 Sables vaseux de mode calme (Méditerranée)
1210.3 Laisses de mer des côtes méditerranéennes ;
1310.3 Salicorniales des prés salés méditerranéens ;
1410 Pré salés méditerranéens ;
1420.2 Fourrés halophiles méditerranéens (*Sarcocornietea fruticosi*) ;
2110.2 Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes ;
2210.1 Dunes fixées du littoral méditerranéen du *Crucianellion maritimae* ;
2230.1 Pelouses dunales des *Malcolmietalia*
2260.1 Dunes à végétation sclérophylle des *Cisto-Lavanduletea*
92D0.3 Galeries riveraines à tamaris

Enfin, au-delà des rives, la végétation est constituée de peuplements arbustifs ou arborés avec suivant les secteurs : *Pinus pinaster*, *Quercus suber* ou *Quercus ilex*, accompagné de maquis plus ou moins haut à arbousier dominant.

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Les espèces végétales protégées, menacées, vulnérables et rares présentes sur le site sont les suivantes :

Althenia filiformis var. ***barrandonii*** (PN ; LR2)

Bassia hirsuta (R)

Crucianella maritima (PF) en voie de régression sur l'île en raison des nombreux impacts anthropiques qui s'exercent sur le littoral.

Cymodocea nodosa (PF, PN, LR 2, Annexe I CB)

Juniperus oxycedrus subsp. ***macrocarpa*** (PF, PR)

Kosteletkyia pentacarpos (PN ; LR1 ; cotation IUCN : R pour le monde, V pour la France ; Annexe I CB ; Annexe II et IV DH.), espèce présente dans un marais périphérique (marais de Cattolica)

Persicaria amphibia (R pour la Corse)

Polygonum bellardii (RR pour la Corse) : espèce présente dans un marais périphérique (marais de Cattolica)

Salicornia emerici (R pour la Corse)

Sarcocornia perennis (RR pour la Corse) peut-être signalé à tort dans la bibliographie ???

Stachys maritima, (PF), espèce présente sur le lido d'Urbino, en forte régression sur la côte est de l'île et menacée, rare sur la côte ouest.

Tamarix africana (CC, PN), espèce assez commune en Corse, mais protégée au niveau national ;

LR 1 : tome 1 du Livre Rouge de la flore menacée de France

LR 2 : tome 2 du Livre Rouge de la flore menacée de France

PN : taxon protégé au niveau national

PR : taxon protégé au niveau régional

Cotation IUCN (R : rare ; V : vulnérable)

CB: Convention de Berne (28/05/1987)

DH. : Directive habitats-faune-flore 92 (92/43/CEE)

(Fréquence en Corse : CC : très commune, PF : peu fréquente, R : rare, RR : très rare)

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Invertébrés :

Pinna nobilis (Grande nacre) : PN (arrêté du 26 novembre 1992), Annexe IV « Directive Habitats » (92/43/CEE), Livre rouge des espèces marines et littorales (espèce en régression forte et continue, disparue déjà de nombreuses régions). Espèce non revue depuis 2 ans.

Poissons :

Anguilla anguilla (Anguille) : Livre rouge des espèces marines et littorales.

Aphanius fasciata (Aphanius de Corse) : Annexe II « Directive Habitats » (92/43/CEE), Annexe III Convention de Berne.

Reptiles et amphibiens :

Emys orbicularis (Cistude d'Europe) : PN, Annexe II Convention de Berne, Annexe II « Directive Habitats », inscrite au Livre Rouge des espèces menacées de France.

Podarcis sicula (Lézard sicilien) et ***Natrix natrix corsa*** (couleuvre à collier) : espèce protégée en France et dont les effectifs sont faibles donc en danger latent. Livre Rouge des espèces menacées de France.

Hyla arborea sarda (Rainette verte de Sardaigne) : espèce plus commune, protégée au niveau national, inscrite sur l'Annexe II de la Convention de Berne et sur l'annexe IV de la « Directive Habitats ».

Podarcis tiliguerta (Lézard tiliguerta) : espèce non protégée en France, inscrite sur l'Annexe II de la Convention de Berne et sur l'annexe IV de la « Directive Habitats ». Espèce bien représentée sur l'île.

Oiseaux :

PN : protection Nationale (arrêté du 17/04/81 modifié, JORF des 19/05/81, 03/04/84, 04/07/91 et 10/11/92),

DO : Directive « Oiseaux » 1979 (JOCE des 25/04/79, dern. modif. JOCE du 30/06/1996),

CB : Convention de Berne 1979 (JORF des 28/08/1990 et 20/06/1996),

CBo : Convention de Bonn 1979 - espèces migratrices (JORF du 30/10/1990),

CW : Convention de Washington 1973 (JORF des 17/09/78, 22/03/96)

LR : Livre rouge des espèces menacées de France).

Aujourd'hui, une grande partie de l'avifaune européenne est visible sur le site et ce tout au long de l'année. L'étang abrite de nombreuses espèces d'oiseaux rares et menacés. Chaque année, on peut constater la présence d'oiseaux en reproduction ou de passage sur le site, en particulier en hiver (harles huppés, plongeurs arctiques,...). Les arrivées d'eau douce au nord de la presqu'île sont régulièrement fréquentées par de nombreux anatidés (cols verts, canard souchet, sarcelles d'hiver, foulques,...). Les limicoles et échassiers colonisent l'ensemble des petits marais et des vasières.

Les espèces les plus représentées sont le grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*), la foulque macroule (*Fulica atra*) et les grèbes huppés (*Podiceps cristatus*).

Depuis quelques années, on assiste à une progression intéressante des effectifs de flamants roses (*Phoenicopterus roseus*) et de grandes aigrettes (*Ardea alba*) qui comptent environ une quarantaine d'individus.

Parmi les espèces les plus intéressantes, on trouve :

- des espèces nicheuses :

PN, Annexe I DO, Annexe II CB, Annexe II CBo :

Ardea purpurea (Héron pourpré) : l'étang d'Urbino représente l'un des rares sites de nidification en Corse,

Annexe II/2 DO, Annexe III CB, Annexe II Cbo, LR espèce vulnérable :

Netta rufina (Nette rousse) L'espèce est peu représentée sur l'île et trouve sur Urbino un nouveau site de reproduction, On l'observe particulièrement dans les marais, au droit du débouché des ruisseaux.

PN, Annexe I DO, LR :

Tadorna tadorna (Tardone de Belon) : espèce nouvelle pour la Corse, nicheuse

Himantopus himantopus (Echasse blanche) : cette espèce a été observée régulièrement sur le site et est potentiellement reproductrice.

PN, Annexe I DO, Annexe II CB, Annexe II CBo :

Circus aeruginosus (Busard des roseaux)

PN, Annexe II CB, Annexe II CBo, Annexe II CW, LR :

Falco subbuteo (Faucon hobereau)

PN, Annexe II CB, Annexe II CBo :

Charadrius dubius (Petit gravelot)

PN, Annexe II CB :

Acrocephalus scirpaceus (Rousserolle effarvatte)

Cettia cetti (Bouscarle de Cetti)

Tachybaptus rufficollis (Grèbe castagneux)

LR :

Gallinago gallinago (Bécassine des marais) : actuellement cette espèce est en déclin dans son aire de reproduction en France. Son hivernage à Urbino montre une bonne présence des effectifs chaque année. On l'observe particulièrement dans les marais au droit du débouché des ruisseaux.

Anas penelope (Canard siffleur)

Anas acuta (Canard pilet)

Rallus aquaticus (Râle d'eau)

Tringa totanus (Chevalier gambette)

Anas querquedula (Sarcelle d'été)

Anas crecca (Sarcelle d'hiver)

Somateria mollissima (Eider à duvet) : hivernant accidentel

Phalacrocorax carbo (Grand cormoran)

- des espèces en hivernage ou de passage sur le site :

PN, Annexe II CB, DO, LR :

Pandion haliaetus (Balbuzard pêcheur)

Ixobrychus minutus (Blongios nain)

Nycticorax nycticorax (Héron bihoreau)

Alcedo atthis (Martin pêcheur)

Egretta garzetta (Aigrette garzette)

Sterna hirundo (Sterne Pierregarin)

Sterna albifrons (Sterne naine)

Gavia arctica (Plongeon arctique) : hivernant occasionnel, non inscrit sur le livre rouge)

PN, Annexe III CB :

Ardea cinerea (Héron cendré) : présence régulière

DO, Annexe II CB :

Tringa glareola (Chevalier sylvain)

PN, DO, Annexe II CB :

Phoenicopterus ruber (Flamant rose) : espèce de plus en plus représentée sur le site. C'est le second site d'importance régionale pour l'espèce après l'étang de Biguglia.

DO, LR:

Philomachus pugnax (Chevalier combattant)

Annexe II CB, LR:

Charadrius alexandrinus (Gravelot à collier interrompu)

PN, Annexe II CB, LR :

Podiceps nigricollis (Grèbe à cou noir)

Sterna sandvicensis (Sterne caugek)

Podiceps griseigena (Grèbe jougris), *Phalacrocorax aristotelis* (Cormoran huppé), espèces accidentelles ou occasionnelles, non inscrites en annexe II de la Convention de Berne

Annexe II CB :

Calidris alba (Bécasseau sanderling)

Calidris ferruginea (Bécasseau cocorli)

Tringa ochropus (Chevalier cul blanc)

Calidris alpina (Bécasseau variable)

DO, Annexe III CB, Annexe II Cbo :

Aythya fuligula (Fuligule morillon)

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

L'étang d'Urbino comme celui de Diana plus au nord, est un site naturel exploité par l'homme depuis des siècles. En effet, on comprend aisément l'importance des étangs côtiers aux eaux calmes, poissonneuses, lieu de récolte du sel et abri pour le petit cabotage, dans l'économie protohistorique pour favoriser l'installation humaine. Ainsi, l'étang est exploité depuis le VI^{ème} siècle avant JC. Il a la particularité d'être alimenté à la fois par les ruisseaux qui traversent la plaine et qui s'y jettent et par l'eau salée de la mer Tyrrhénienne. Une situation qui confère une excellente qualité à l'eau et un abondant plancton permettant, avec l'avantage climatique, pour les huîtres, des cycles d'élevage plus courts qu'ailleurs.

L'ostréiculture, et la pêche traditionnelle des lagunes corses cohabitent dans un relatif équilibre. L'étang est donc un site fréquenté et générateur d'activités pour la micro-région dont le maintien représente un facteur déterminant pour la gestion intégrée des zones côtières.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar : Les 790 ha du site (lagune, lido et une bande de 1 m de large sur les berges) sont la propriété du Conservatoire du Littoral (Cdl) depuis le 17 décembre 2007

b) dans la région voisine/le bassin versant : Le site de Pinia, attenant à la lagune, soit 363 ha est également la propriété du Cdl. Le bassin versant se trouve entièrement sur des propriétés privées.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

• La pêche :

Deux équipes de pêche, de deux salariés chacune, se partagent le plan d'eau. Les engins de pêche traditionnelle communément utilisés sont : la capéchade à verveux, le filet trémail et une « pêcherie à bordigue » disposée au droit du grau. L'effort de pêche a lourdement chuté ces cinq dernières années. Il peut être estimé actuellement à 10 tonnes par an pour les deux équipes de pêche, alors qu'il atteignait 80 tonnes par an dans les années quatre-vingt-dix. Cette chute est essentiellement liée au manque de gestion du grau, dont l'ensablement permanent

interdit tout échange halieutique entre la lagune et le milieu marin. Les espèces communément pêchées sont l'anguille, le loup, la dorade, le sar, le mullet et le rouget.

- **La conchyliculture :**

Une entreprise conchylicole exploite le plan d'eau. Forte de trois salariés, cette dernière cultive l'huître creuse sur filières disposées sur des radeaux. La production, de l'ordre de 15 tonnes par an, alimente surtout la ferme auberge de l'exploitant située sur la rive sud de la presqu'île de l'Isola Longa. Parallèlement à cette production ostréicole, l'entreprise prélève 5 à 10 tonnes de moules sauvages.

- **L'abandon de la pisciculture :**

Le plan d'eau d'Urbino accueillait une entreprise qui pratiquait la pisciculture (de 1989 à 2002). Disposée dans la partie profonde de l'étang non loin du grau artificiel, cette exploitation a produit jusqu'à 300 tonnes par an de loups et de daurades. Mais, les problématiques liées à la gestion de cette ferme aquacole ont contraint l'exploitant à cesser leur activité.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

Les activités au niveau du bassin versant sont aujourd'hui peu importantes. Il s'agit d'une zone d'agriculture lâche avec de la vigne, des vergers d'agrumes, des oliveraies et de l'élevage extensif. L'urbanisation est peu importante et localisée essentiellement en bordure de la route Nationale 197, située à environ 1,5 km en amont de l'étang.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

- Les flux d'eau entre la lagune et la mer s'effectuent par l'intermédiaire d'un grau artificiel aménagé à l'extrémité nord du lido. Cet ouvrage est la clef de voûte de l'étang, car il contribue à la qualité trophique de l'écosystème lagunaire et au bon fonctionnement des activités conchylicoles et de la pêche.

Ainsi, la gestion efficace du grau devient une priorité pour le nouveau propriétaire car l'absence de gestion concertée et durable des échanges entre la lagune et le milieu marin risque d'affecter défavorablement les caractéristiques écologiques du site.

- Concernant la colonne d'eau, les études dans les années quatre-vingt-dix indiquent que l'aquaculture n'aurait pas eu d'impact sur la qualité des eaux. Par contre, concernant la qualité du sédiment et de leur peuplement, cette étude signalait à Urbino :

- ◇ un impact localisé sous la structure d'élevage, avec une association faunistique indicatrice de pollution. Cet impact diminuant lorsque l'on s'éloigne de la structure ;

- ◇ un enrichissement organique sur tout l'ensemble de l'étang ;

- ◇ des phénomènes de mortalités de coquillages suite à une anoxie du milieu lorsque, en été, la stratification des eaux limite le brassage. Aujourd'hui l'activité aquacole a cessé.

- Les rejets directs des « eaux usées » des aménagements présents sur la presqu'île est encore aujourd'hui une source de pollution pour la lagune et a un impact sur la qualité du milieu.

- Un incendie survenu en 1993 a détruit la végétation arbustive et arborée de toute la moitié sud du lido. Cette destruction concerne deux habitats prioritaires de la Directive « Habitat » 92/43/CEE, à savoir les « dunes à genévriers » et la « forêt dunale à pin maritime ». Depuis, on observe, une importante régénération de pin, alors que les genévriers ont quasiment disparu. A terme, si rien n'est fait pour inverser la tendance, on devrait voir se développer une pinède à la place du fourré littoral à genévriers qui semble ne pas se régénérer naturellement après incendie. Sur le lido, le passage des véhicules tout terrain sur le haut du cordon, en limite du fourré, nuit à la régénération des genévriers à gros fruits, qui est relativement importante dans la moitié nord du lido. De plus, la circulation des véhicules sur la dune fixée, entraîne également la raréfaction de l'ourlet chaméphytique à crucianelle, dont la population – très sensible aux impacts – est aujourd'hui cantonnée dans les rentrants du fourré, à l'abri des passages. Ces pratiques ont donc un impact sur la biodiversité. L'invasion du cordon littoral par les griffes de sorcière constitue également une menace pour les espèces autochtones.

b) dans la région voisine :

D'après l'étude réalisée en 1979 par la SOMIVAC et la CTGREF, il n'existait pas de périmètre de protection sur cet étang qui possédait sur son bassin versant :

- ◇ une étendue considérable de vigne,
- ◇ une dizaine d'établissements vinicoles (production annuelle de 430.000 hectolitres/an),
- ◇ l'agglomération de Vadina qui groupait quelques dizaines d'habitants.

Cette étude affirme que les eaux d'Urbino, préservé à cette époque de l'urbanisation, étaient de très bonne qualité (permettant l'élevage de coquillages), mais que l'activité agricole (source d'enrichissement en azote) était susceptible de fournir **cuivre** et **pesticides**. Cependant le point crucial restait le rejet de **matière organique** et de **détergents** par les caves, étant donné la production vinicole annuelle du bassin versant et le faible taux de renouvellement de l'étang.

Des relevés effectués de 1978 à 1980 et concernant les sels nutritifs (FRISONI, 1984) indiquaient que l'étang d'Urbino présentait un taux élevé de nitrates dans les eaux. Cette situation provenant des apports d'un bassin versant fortement démaquisé et du faible renouvellement des eaux. L'eutrophisation du plan d'eau restait limitée par la carence en phosphore, liée à la faible urbanisation de la périphérie de ce bassin.

Aujourd'hui, les différentes analyses indiquent une qualité satisfaisante des eaux.

27. Mesures de conservation en vigueur :

- a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

L'étang d'Urbino et le cordon lagunaire sont des zones de protection spéciale notifiées par la France au titre de la Directive « oiseaux » (ZPS n° FR 9410009 « étang d'Urbino », 2377 ha)

Ils sont réglementairement protégés au titre de la loi Littoral (en application de l'article L.146.6 de la loi Littoral du code de l'Urbanisme).

Ils font également partie d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) n° 0025 0000 « étang et zone humide d'Urbino » (885 ha) de type I. S'il demeure un inventaire patrimonial, sans valeur juridique réelle, l'inventaire ZNIEFF met toutefois en

évidence la présence d'espèces ou d'habitats d'un grand intérêt patrimonial au niveau national.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Un plan de gestion simplifié est en cours d'élaboration.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Les actions de gestion actuellement mises en place sont essentiellement orientées vers la réhabilitation paysagère du site : requalification de la zone d'activité et nettoyage des berges de l'étang, l'encadrement des activités piscicoles et conchylicoles, ainsi que le renforcement des connaissances scientifiques (plan d'eau et bassin versant).

Le Département de la Haute-Corse est gestionnaire du site, ses principales missions visent à assurer l'entretien régulier du site, l'entretien du grau et la surveillance.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Le Conservatoire du Littoral n'est propriétaire de l'Etang d'Urbino que depuis le 17 décembre 2007. Auparavant, il faisait partie d'un des nombreux étangs privés de l'île et était géré par un Groupement Foncier Agricole. Un « plan de gestion simplifié » est en cours d'élaboration. Concernant la mise en œuvre de la gestion future, les différents acteurs souhaitent maintenir les exploitations conchylicoles et la pêche extensive, mais également proscrire la pêche intensive. Un cahier des charges précis fixera les modalités de mise en œuvre des exploitations sur l'étang d'Urbino.

Dans le plan de gestion simplifié en cours d'élaboration 4 enjeux majeurs ont été définis. Pour chacun, des objectifs et des actions sont proposés (voir tableau ci-dessous) :

PRINCIPAUX OBJECTIFS DE GESTION DURABLE DE L'ETANG D'URBINO

ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
(1) MAINTENIR LA QUALITE ECOLOGIQUE	(1.1) Obtenir un bon état trophique de la lagune	(1.1.1) Poursuivre le suivi de la qualité de la colonne d'eau, du sédiment et des macrophytes aquatiques (1.1.2) Proscrire la pisciculture intensive (1.1.3) Avoir la Maîtrise du grau (réaménager et entretenir)
	(1.2) Maîtriser les pollutions	(1.2.1) Gérer les rejets directs dans l'étang (eaux usées) par la mise en œuvre dans système d'assainissement au niveau de la presqu'île (1.2.2) Prévenir les pollutions à travers la mise en œuvre d'un contrat d'étang sur l'ensemble du bassin versant
	(1.3) Renforcer les connaissances scientifiques	(1.3.1) Connaître la bathymétrie, la courantologie de la lagune et de l'espace littoral marin

		(1.3.2) Connaître le fonctionnement hydrologique (flux entrant, flux sortant, temps de renouvellement des eaux) (1.3.3) Connaître la ressource halieutique (1.3.4) Intensifier les inventaires ornithologiques et floristiques
	(1.4) Maintenir et protéger la biodiversité	(1.4.1) Maintenir un degré de confinement en adéquation avec les contraintes abiotiques d'un tel écosystème lagunaire équilibré (1.4.2) Gérer la fréquentation du plan d'eau (1.4.3) Gérer l'effort de pêche et les échanges piscicoles avec le milieu marin (gestion du grau) (1.4.4) Interdire la circulation des véhicules sur le lido (1.4.5) Proscrire les activités nautiques sur le plan d'eau (1.4.6) Proscrire la chasse et la pêche de loisir
(2) RESTAURER LE CADRE PAYSAGER	(2.1) Le plan d'eau	(2.1.1) Démontez les installations aquacoles inutilisées
	(2.2) Les Berges et le lido	(2.2.1) Evacuer tous les macros déchets issus des activités aquacoles (2.2.2) Démontez les anciens bassins aquacoles au droit du grau (2.2.3) Restaurer le lido (nettoyage général et démontage des anciennes clôtures)
	(2.3) Requalifier la zone d'activité de la presqu'île	(2.3.1) Créer un pôle d'activité paysager (2.3.2) Supprimer les infrastructures inutiles (2.3.3) Avoir une gestion rationnelle de l'espace
(3) MAINTENIR LA PECHE ET ENCADRER LES ACTIVITES CONCHYLICOLES	(3.1) La pêche	(3.1.1) Limiter le nombre des équipes de pêche (3.1.2) Gérer l'effort de pêche (3.1.3) Avoir la gestion du grau pour suivre les échanges piscicoles entre la lagune et le milieu marin
	(3.2) La conchyliculture	(3.2.1) Suivre précisément la qualité microbiologique de la colonne d'eau (3.2.2) Limiter la mytiliculture (3.3.3) Proposer un cahier des charges pour l'activité conchylicole
(4) ACCUEILLIR ET INFORMER LE PUBLIC	(4.1) L'accueil du public	(4.1.1) Construire un espace d'accueil paysager au niveau de la presqu'île
	(4.2) Informer le public	(4.2.1) Créer une « maison de l'étang » présentant les éléments d'archive, les caractéristiques écologiques de la lagune et les activités professionnelles (4.2.2) Créer des parcours de découverte

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Diverses mesures de suivi visant à apprécier l'état écologique de l'étang d'Urbinu sont pratiquées sur la lagune :

- **Diagnostic de la colonne d'eau** : L'intégration des données relatives aux suivis de la qualité de la colonne d'eau depuis 1979 (CETEGREF) à nos jours (suivi IFREMER), permet de conclure à un bon état général de la qualité de l'eau. Les eaux de l'étang sont peu eutrophisées, mais

présentent toutefois une production phytoplanctonique soutenue. Cette dernière s'avère être un atout favorable pour le développement de la conchyliculture.

- **Diagnostic du sédiment :** Un diagnostic du sédiment réalisé par l'IFREMER, montre que pour la plus grande partie des stations d'échantillonnage de l'étang, les sédiments sont majoritairement constitués de vases. L'analyse des résultats de la qualité des sédiments met en exergue une qualité moyenne au regard des teneurs en matière organique et en azote total.

L'analyse de la macrofaune benthique met également en évidence la présence d'un sédiment riche en matière organique. On constate que cette caractéristique est plus marquée dans le bassin nord de l'étang. Toutefois, le suivi du peuplement benthique depuis 1991 tend à démontrer une amélioration du sédiment. Cette tendance à l'amélioration, également mise en évidence par les récentes mesures de potentiels « rédox » (2004), semble être lente et très faible au regard du niveau d'enrichissement qui demeure toujours élevé.

- **Suivi du peuplement macrophytique :** Au regard des populations présentes il y a une dizaine d'année, la qualité des macrophytes paraît moins bonne. Les herbiers de cymodocées voient leur biomasse moyenne diminuer, alors que certaines algues opportunistes dérivantes, témoin d'un apport trophique notable, voient leur population augmenter.

- **Suivi de la qualité sanitaire du plan d'eau :** Déclaré « eau conchylicole » selon les dispositions de la Directive CEE du 30 octobre 1979, le plan d'eau fait l'objet d'une campagne de suivi microbiologique par l'IFREMER (réseau REMI). Le suivi est effectué actuellement sur l'huître creuse. Depuis 1996, les résultats présentent une tendance générale à l'amélioration de la qualité microbiologique de la lagune. Cependant, de nombreux pics de contamination pas toujours explicables persistent, avec notamment deux situations notifiées en 2006. L'étang est classé en niveau B.

Parallèlement au suivi microbiologique REMI, la flore phytoplactonique toxique est contrôlée via le réseau REPHY de l'IFREMER. Ce dernier met en exergue la présence d'espèces phytoplanctoniques toxiques, avec des dépassements du seuil d'alerte en période hivernale. Cependant, ces tests de toxicité sont restés négatifs.

- **Suivi des éléments toxiques et indésirables :** Les teneurs en micropolluants (métaux lourds, pesticides) de la lagune sont contrôlés par le réseau RNO de l'IFREMER. Basé sur des techniques de bioaccumulation par les mollusques, l'outil RNO met en évidence des taux de pollution relativement faibles par les métaux lourds. Cependant, certains contaminants organiques comme le lindane ou le DDT présentent des teneurs relativement élevées.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Néant

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Aucune activité de loisir n'est pratiquée sur le plan d'eau, ceci étant peu compatible avec les activités économiques.

Le restaurant situé au sud de la presqu'île et qui propose des produits de l'étang attire beaucoup de monde.

Le cordon lagunaire est, quant à lui, essentiellement fréquenté pour la baignade ou pour la pêche de loisir depuis la plage. On constate également une circulation non négligeable de véhicules tout terrain sur les dunes.

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Juridiction territoriale :

Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres - Délégation Corse

3 rue Luce de Casabianca

20 200 BASTIA

Référent : Michel Muracciole – Délégué Régional

Tél : 04 95 32 38 14

Fax : 04 95 32 13 98

Email : corse@conservatoire-du-littoral.fr

Juridiction fonctionnelle :

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

20, avenue de Ségur - 75302 Paris 07

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Département de la Haute-Corse

Service de gestion du domaine du Conservatoire du littoral

Rond point Maréchal Leclerc

20200 BASTIA

Référent : Christophe SANTUCCI

Tel : 04.95.55.55.55

Email : csantucci@cg2b.fr

34. Références bibliographiques : Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

AELLEN P., 1997. Notes et contributions à la flore de Corse, XIII : *Polygonum rurivagum* Boreau. D. Jeanmonod & H.M. Burdet (éd.), *Candollea* 52 (239-279) : 259

AGENC - C. PIAZZA, 1997. Eléments pour un plan de gestion et une restauration du cordon lagunaire d'Urbino (commune de Ghisonaccia). *Rapport réalisé pour le compte de l'Office de l'Environnement de la Corse* : 9 p.

AGENC - C. PIAZZA, M MURACCIOLE, G. PARADIS, 1997. Plan de gestion conservatoire des dunes à génévriers de Corse. *Rapport réalisé pour le compte de l'Office de l'Environnement de la Corse* : 28 p.

Anonyme, 2004. *Cahiers d'habitats, Natura 2000 – Tome 2 : Habitats côtiers*. La Documentation Française : 399 p

CASABIANCA M.L. DE, 1967. Etude écologique des étangs de la côte orientale (Corse). *Bull. Soc. Sci.*

Hist. Nat. Corse, 1 : 41-75.

CASABIANCA M.L. DE, KERAMBRUN P., 1972. Etude écologique relative à la présence d'une population de *Sphaeroma ghigii* Arc. (Crustacé, Isopode flabellifère) dans l'étang d'Urbino (Corse orientale). *Rapp. P.V. Commiss. int. Explor sci. mer Médit.*, 20 (4) : 491-493.

CLANZIG S., 1992c. Impact des activités aquacoles sur le benthos de la lagune d'Urbino (Corse). Documents du C.I.E.L., N°16 : 21p.

COEURD'ACIER, 1987. Rapport d'activité sur les étangs de Diana et d'Urbino. *Rapp. IFREMER Santa Maria di Poggio* : 14-24.

CONCHON O., LOYE-PILOT M.D., PASKOFF R., SANLAVILLE P., 1986. Preuves de l'âge anté-würmien de la formation quaternaire de Vadina-Urbino, et conséquences sur l'interprétation de la néotectonique dans la région d'Aléria (Corse orientale). *C. R. Acad. Sc. Paris, Série II*, 302(13) : 821-824.

CTGREF, 1978. Inventaire des zones humides du littoral oriental corse. *Mission interministérielle pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen/CTGREF, Etude 7* : 225 p.

FREMONT N., 1994. Contribution à l'étude de la composition du peuplement phytoplanctonique printanier des étangs de Diana et Urbino. Mem. DESS "Ecosystèmes Méditerranéens", Univ. Corse : 1-65.

FRISONI G.F., 1980. Les Zones Humides du Littoral Oriental Corse. In : Colloque National des Zones Humides Littorales, "Aquaculture et Faune Sauvage", Montpellier, 17-19 juin 1980, *Bull. Mens. Off. Natl. Chasse* : 49-54.

FRISONI G.F., 1981. Les étangs corses. *Revue information SOMIVAC*, 97 : 15-25.

FRISONI G.F., 1984. Contribution à l'étude du phytoplancton dans le domaine paralytique. Thèse Doct. "Ecologie aquatique", Univ. Sci. Techn. du Languedoc, Montpellier : 171p.

FRISONI G.F., GUELORGET O., XIMENES M.C., PERTHUISOT J.P., 1983. Etude écologique de trois lagunes de la Plaine Orientale Corse (Bigulia, Diana, Urbino) : expressions biologiques qualitatives et quantitatives du confinement. *J. Rech. océanogr.*, 8(1) : 5

GAMISANS J., 1988. Notes et contributions à la flore de Corse, III : *Sarcocornia perennis* (Miller) A. J. Scott. D. Jeanmonod & H.M. Burdet (éds.), *Candollea* 43 (337-401) : 368

GEOMORPHIC, 2007. L'Etang d'Urbino, Plan de Gestion simplifié. Première étape : diagnostic et bilan patrimonial. *Etude réalisée pour le compte du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres - Rapport intermédiaire*. 10 p. non num.

GUELORGET O., FRISONI G.F., PERTHUISOT J.P., 1983a. La zonation biologique des milieux lagunaires : Définition d'une échelle de confinement dans le domaine paralytique méditerranéen. *J. Rech. océanogr.*, 8(1) : 15-35.

GUELORGET O., FRISONI G.F., XIMENES M.C., PERTHUISOT J.P., 1983b.

Contribution à l'évaluation des niveaux trophiques dans trois lagunes du littoral oriental Corse (Bigulia, Diana, Urbino). *Rapp. Comm. int. Mer Médit.*, 28(6) : 355-358.

JAUZEIN P., 1993. Notes et contributions à la flore de Corse, IX : *Persicaria amphibia* (L.) Gray. D. Jeanmonod & H.M. Burdet (éds.), *Candollea* 48 (526-591) : 558

KIENER A., 1965. Contributions à l'étude écologique et biologique des plans d'eaux saumâtres de la côte orientale de la Corse (notes préliminaires). *Rapp. P.V. Commiss. int. Explor. Sci. mer Médit.*, 18(3) : 691-692.

LAMBINON J., BELLOTTE W., MONFORT J., 1989. Notes et contributions à la flore de Corse, V : *Polygonum bellardii* All. D. Jeanmonod & H.M. Burdet (éds.), *Candollea* 44 (575-637) : 607

LEBRUN E., CATANZANO J., 1986. Bilan économique de l'exploitation des étangs de Corse orientale. Rapp. CRPEE pour IFREMER & Syndicat Aquaculteurs Corses : 32p.

LOEBIET A., 2003. Observations cumulées pour l'ensemble des sites. Base de données "oiseaux"

LONGERE P., DOREL D., MARIN J., 1972. Etude bathymétrique et sédimentologique des étangs corses de Diane et Urbino en Corse. *Rev. Trav. Inst. Pêch. Marit.*, 36 (1) : 31-45.

LORENZONI C., 1996 .Notes et contributions à la flore de Corse, XII : *Kosteletzkya pentacarpos* (L.) Ledeb..D. Jeanmonod & H.M. Burdet (éd.), *Candollea* 51 (515-557) : 544

MURACCIOLE M., 1986. Notes et contributions à la flore de Corse, I : *Bassia hirsuta* (L.) Ascherson. D. Jeanmonod, G. Bosquet & H.M. Burdet (éds.), *Candollea* 41 (1-61) : 33

ONNIS A., 1989. In Notes et contributions à la flore de Corse, IV : *Althenia filiformis* Petit var. *barrandonii*. D. Jeanmonod & H.M. Burdet (éds.), *Candollea* 44 (337-401) : 374-375

RN de l'étang de Biguglia, 2007. Actualisation des données ornithologiques sur le site d'Urbino *Etude réalisée pour le compte du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres* : 6 p. non num.

- ROCHE B., 2001.** Atlas des poissons d'eau douce de Corse. *DIREN* : 49 p.
- SOMIVAC, C.T.G.R.E.F., 1979.** Etude des écosystèmes des étangs de Biguglia, Diana, Urbino. Mission interministérielle pour la Protection de l'aménagement de l'Espace Naturel Méditerranéen : 1-59 + Ann.
- THIEBAUD M.-A., ROGUET D., 1986.** Notes et contributions à la flore de Corse, I : *Bassia hirsuta* (L.) Ascherson. D. Jeanmonod, G. Bosquet & H.M. Burdet (éds.), *Candollea* 41 (1-61) : 33
- Université de Corse, 2007.** Les étangs de Corse – Synthèse bibliographique. *Rapport réalisé pour le compte de L'OECE (dans le cadre du programme « conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse »)*, 255p.
- VIDAL S., 1995.** *Biologie, biométrie et écologie d'un poisson des eaux littorales de Corse : Aphanis fasciatus Nardo, 1827 (Téléostéen, Cyprinodontidae)*. Mem. DESS "Ecosystèmes Méditerranéens", Univ. Corse : 44p. + 32p.
- XIMENES M.C., 1980.** *Observation sur les faunes ichthyologiques des étangs Corses : Biguglia, Diana, Urbino (inventaire, alevinage, croissance et démographie de certaines espèces)*. Mémoire ingénioriat ISIM - CTGREF, USTL, Montpellier : 98p.
- XIMENES M.C., 1987.** Note sur la production halieutique des étangs de la plaine orientale de la Corse. CEMAGREF, Montpellier : 23p. non num.

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org